



LAISSEZ LES VIVRE- SOS FUTURES MERES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (J.O. du 21 janvier 1971)

B.P. 111-10 75463 PARIS CEDEX 10

0 800 868 838 (numéro vert)

beatricevouters@aol.com - 06 52 20 59 33

N° 200

Paris, le 10 février 2025

Chers amis du respect de la Vie,



« Simone, Simone, ta loi on n'en veut pas ! »

La loi Veil a aujourd'hui 50 ans. Et Simone Veil se considérait comme fière de sa loi. A la fin des années 1970, elle était toujours au *sommet* du baromètre médiatique et on la disait toujours la personnalité politique préférée des Français. Sa loi se voulait « combler un vide juridique », ce devait être une loi de moindre mal pour ne pas laisser tomber les femmes en situation de détresse.

Elle se disait l'amie des femmes et de la famille, mais elle s'est toujours opposée cyniquement à toute forme de salaire maternel, d'augmentation significative des allocations familiales. Et, ce, tout en répétant à longueur d'*entretiens* que le problème n'était pas financier, que la politique familiale ne se réduisait pas à un problème d'allocations et que les femmes qui bénéficieraient d'un salaire maternel n'auraient pas de droits car pas de patron et seraient donc plus dépendantes de leurs maris ! Tout au plus consent-elle à la création du complément familial sous condition de ressources, ce qui amorce la dangereuse piste sur la voie du démantèlement de la politique familiale.

Et oui ! Sous ses tailleurs impeccables, la dame au chignon faisait preuve d'une implacable fermeté. Elle obtenait ce qu'elle voulait. En 50 ANS, 11,5 millions de bébés ont été déchiquetés. Avec bien d'autres après elle, dont Yvette Roudy, qui en obtiendra le remboursement en 1982 elle porte l'écrasante responsabilité de ce crime.

En effet, elle use de persuasion, de sa qualité d'ancienne déportée, et monnaie le quasi-silence de l'Eglise de France contre le rattachement des membres du clergé et des congrégations religieuses au régime général de la Sécurité Sociale. Et le tour est joué !

La loi va apparaître comme une loi d'équilibre, une loi modérée.

Et qu'en est-il réellement des intentions de Simone Veil ? Aurait-elle finalement voulu aussi une loi d'équilibre ? Un élément vient fortement démolir cette thèse. En effet,

seulement quelques mois après le vote de la loi, Madame Veil donne une *interview* à Caroline Moore Mead, du magazine *Time*, dans lequel elle déclare : « **Quand une femme peut tuer son enfant, on ne sait pas ce qu'elle peut faire après et c'est cela qui me fascine** ».

Mère Teresa ne disait-elle pas : « Quand on peut tuer l'enfant dans le ventre de la mère, alors on a la guerre » ?

Ainsi, comment peut on avoir l'outrecuidance comme vient de le faire un club français de comparer la meurtrière Simone Veil aux courageuses femmes qui ont lutté pour obtenir le droit de vote des femmes ? 80 ans de droit de vote des femmes quelle belle victoire pour l'égalité homme /femme mais 50 ans de loi d'avortement quelle horrible régression. Madame Veil n'est en aucun cas une grande femme dont la patrie serait reconnaissante.

Bien contraire, elle porte sur elle cette **tâche sombre et sanglante**, celle des enfants morts. Et triste clic d'œil de la Providence, elle décède en 2017 pour le centième anniversaire des apparitions de Fatima.

On a légalisé l'avortement et bientôt on risque d'avoir l'euthanasie. Alors, non, on n'est pas surpris d'entendre de très jeunes filles scander à la Marche pour la Vie : « Simone, Simone, ta loi on n'en veut pas ». Ces jeunes filles, qui auraient pu être les petites-filles voire même les arrière petites-filles de Simone Veil, étaient bien présentes pour défendre tant les bébés déchiquetés que les mamans meurtries à jamais par un ou plusieurs avortements.

Madame Pierre Vouters
Présidente

Madame Alix Gobry,
Vice-Présidente

La mort programmée de la politique familiale.

Mieux répartir l'argent de la politique familiale, cet éternel refrain est radoté par la plupart des gouvernants et ce, non pas seulement depuis François Hollande, mais bel et bien depuis 50 ans.

Evidemment cela a été très progressif.

Dans les années 1970, on laisse le pouvoir d'achat des allocations familiales se dévaluer en ne réhaussant pas ces dernières au niveau de l'inflation.

Défenseurs de la famille, tels Pierre Chaunu et Alfred Sauvy, et partisans de la croissance zéro avec le Club de Rome s'affrontent. Le complément familial, allocation sous condition de ressources, fait son apparition en 1976. Il s'ajoute aux allocations familiales qui, même minorées par l'inflation, reste intactes pour le principe. Par ailleurs, un premier plafonnement du montant du quotient familial fiscal apparaît, il reste très élevé mais un dangereux procédé a été initié.

Pour monnayer le vote de la reconduction définitive de la loi sur l'avortement en 1979, Monique Pelletier, nouveau ministre de la santé et de la famille, fait adopter à la fois un

allongement de huit semaines du congé de maternité et la création d'une prime de 10 000 francs à partir du troisième enfant.

Il faudra le tournant de la rigueur en 1983, incarné par la figure de Jacques Delors, pour renoncer à cette prime et revenir aux allocations classiques pré et post-natales toujours rabotées par la non-indexation totale sur l'inflation. La création de l'A.P.E. (Allocation parentale d'éducation) va dynamiser pour plusieurs années la politique familiale. Avec 2 500 francs par mois, les mères de trois enfants ont une petite somme mensuelle ce qui fait hurler de rage les féministes. A partir de 1994, la mesure s'applique également à partir du deuxième enfant.

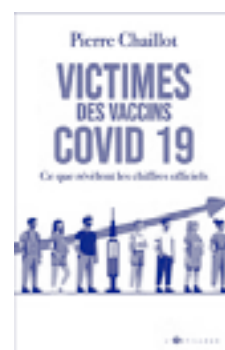
Mais de gros nuages s'amoncellent à nouveau en direction de la politique familiale. Dans un quasi-silence médiatique, le gouvernement Juppé met les allocations pré et post-natales sous conditions de ressources. La grosse mobilisation arrive en 1997 contre « la mise sous conditions de ressources des allocations familiales ». Dans ce même temps, de façon sournoise et discrète, les entreprises ont été progressivement déchargées d'une partie des cotisations familiales.

Jusqu'en 2014, ce sera une lente et progressive dégradation de la politique familiale. **Mais, en 2014, on note une nette accélération.** Simple coïncidence, bien sûr : 2014, c'est l'année où un certain Emmanuel Macron arrive à Bercy...Il avait été Secrétaire général de la Commission Attali, lequel avait commis ses 314 décisions pour sauver l'économie française.

Le pilonnage de la politique familiale s'exerce de 3 façons :

- Apparition du concept de modulation dans l'universalité des allocations familiales.
- Obligation pour un des parents de prendre 1 an des 3 ans du congé parental.
- Baisse de plus en plus nette du plafond familial fiscal.

De nombreuses études l'ont prouvé : la maternité nuit aux carrières des femmes et non à celles des hommes. C'est donc pour remédier à ce vilain stéréotype de genre qu'il faut d'urgence obliger les hommes à s'arrêter de travailler lors de la venue d'un enfant. En 2023, la natalité a été très basse en France (663 000 naissances), l'indice de fécondité totalement catastrophique (il se situe à 1, 61 enfant par femme). Et ces 243 000 avortements sont autant d'enfants qui manquent. Les effets secondaires des vaccins-covid sur la baisse de la fertilité explique une part de ce phénomène ainsi que le rôle croissant de l'idéologie « *no kids* ».



Cependant c'est aussi cet effondrement du pouvoir d'achat qui explique cette baisse de natalité.

Construire des crèches devient la seule priorité de la politique familiale et ce à tel point que c'est la Cour des Comptes elle-même, pourtant peu réputée favorable à la famille qui a suggéré de désengorger les crèches en augmentant d'un mois le congé de maternité.



Le pouvoir d'achat des familles nombreuses ne cesse de baisser si bien que Pascale Morinière, Présidente des A.F.C, évaluait à 40% le nombre des familles de plus de 4 enfants passées sous le seuil de pauvreté.

« Une tâche sombre, sanglante et désespérée sur l'humanité »

Cette définition de l'avortement proposée par Troy Newman, président d'*Operation Rescue*, s'imprime fortement dans les cœurs et les esprits. Ce n'est pas aussi poignant que les images du « Cri Silencieux » mais c'est tout de même glaçant. La question qui se pose est la suivante :

« Comment faire baisser le nombre des avortements ? »

Cela ne sera sûrement pas en acceptant les avortements précoces, chimiques par ingestion de misoprostol ou de mifépristone. En Caroline du Sud, aux États-Unis, les avortements ont pu chuter de 80% après la loi sur le battement de cœur. Cependant, 800 bébés y sont encore tués chaque jour.

Figures lumineuses

Devant la noirceur de la culture de mort, toujours plus violente et agressive, nous avons besoin de beau, de simple, d'humain. Durant la fin de l'année 2024, tandis que les municipalités très largement soutenues par leurs administrés se battaient contre les tribunaux administratifs pour conserver leurs crèches, l'Italie a été le théâtre d'une belle histoire comme si le scénario de Jeanne Beretta Molla se répétait.

Quand Deborah Vanini a appris, le même jour, qu'elle était enceinte et atteinte d'une tumeur pulmonaire de stade 4, elle a fermement refusé tant l'avortement que les traitements dangereux pour son bébé. Elle a pu vivre deux mois avec sa fille et en la laissant à un papa effondré de douleurs, elle a posté sur Facebook : « Des choix plus grands que nous concernent la vie que nous avons créée. Face à la tâche la plus difficile au monde pour un parent, décider de la vie ou non de ses enfants ». L'association *Pro Vita e Famiglia* a loué le courage de Deborah. Oui il s'agissait bien d'un enfant aimé et non d'un amas de cellules.



« Macron est possédé ». Encore un instant Monsieur le bourreau !

Oui, c'est bien ce qu'écrit Christine Boutin dans sa « lettre ouverte à qui veut s'engager en politique pour servir la France et les Français ». Possédé et fasciné par la mort.

En effet, après avoir méprisé et fait éborgner les gilets jaunes, le président condamne à mort toute personne susceptible d'avoir contracté le covid en EHPAD en lui faisant administrer du Rivotril. Puis, il annonce vouloir emm les non-vaccinés. C'est encore fasciné par la notion de mort qu'il aborde son deuxième mandat, en annonçant lors de son discours de Fourras en Charente-Maritime son intention de légaliser l'euthanasie. Ensuite, il prend nettement partie pour la constitutionnalisation de l'avortement. Une





convention citoyenne bien manipulée propose l'aide active à mourir. Les dérives des législations canadiennes et belges qui ont fait sauter tous les verrous n'ont pas du tout été prises en compte. Mais la dissolution de l'assemblée, puis la censure de Michel Barnier interrompent le processus législatif. Les partisans les plus acharnés de l'euthanasie parmi lesquels figurent Olivier Falorni, Yaël Braun-Pivet, s'impatientent. La loi pourra être examinée en février mais, coup de

tonnerre, François Bayrou annonce vouloir scinder en deux loi sur les soins palliatifs et loi sur l'aide à mourir. Ce désaccord sur la présentation et l'intitulé des lois suffira-t-il à retarder encore l'adoption de la proposition de loi ? On peut l'espérer : « Encore un instant, Monsieur le bourreau. ! »

Co-responsable? Vraiment?

Comment culpabiliser à fond une maman en lui insinuant qu'elle est co-responsable de la démence de son mari du fait de sa grossesse ? Sandrine a 43 ans, elle vit à Lille et, après l'échec d'une première union, elle s'est mariée religieusement avec un homme qui, pensait-elle, l'aimait sincèrement. Mais ce dernier multipliant les crises de démence pendant les grossesses de Sandrine, la voilà qui épuisée court de médecin en médecin pour s'entendre dire : « Vous êtes co-responsable de l'état de votre mari à cause de votre grossesse. »



*Veillez remplir le cadre
si nouvelle adresse ou nouvel adhérent*

COTISATION :

- de membre actif (25 €)
- de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...)
- de membre d'honneur (150 €)
- de membre bienfaiteur (500 €)

Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €)

Don dédié à **SOS FUTURES MÈRES**

Don dédié à **SOS FAMILLES**

Don de soutien (montant libre)

TOTAL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

REÇU FISCAL DEMANDÉ (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement par chèque ou virement bancaire (voir RIB au dos)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

BP 111 - 75463 PARIS CEDEX 10 · Tél : 06 52 20 59 33

Mobilisation contre les Z.F.E

Ces Z.F.E (zones à faible émission sont aussi rebaptisées zones à forte exclusion) Imposé par l'Union européenne le principe avait été adopté en 2019 par le gouvernement Philippe et voté alors par le Parlement. Pour l'instant les centres urbains de 42 villes sont concernés avec parfois des tronçons d'autoroute. On évalue à 12 ou 13 millions les véhicules concernés: il s'agit de tous les véhicules critère 3. Si on rapporte à la population globale c'est 23 à 25 millions de français qui se voient ainsi discriminés. Certains vont même être empêchés d'aller travailler ou d'effectuer des déplacements indispensables à leur vie familiale. Mobilisez vous contre les Z.F.E en vous rendant sur le site d'Alexandre Jardin : «Les gueux.fr » et en téléchargeant les lettres aux maires.

Nous avons besoin de vous.

Les mamans isolées et les familles nombreuses démunies sont de plus en plus seules face au chômage, aux contrats de misère. Dans les zones sub-urbaines, la pauvreté est très forte. Le travail est rare, mal payé et souvent le coût des trajets en voiture rogne sur les maigres gains. Les allocations sont de plus en plus dérisoires. Les cas des étudiantes infirmières, aides-soignantes ou puéricultrices sont particulièrement difficiles. Ces dernières étant souvent obligées dans les campagnes d'effectuer de longs trajets en voiture pour être présentes à des stages rémunérés à 1 euro l'heure. Révélateur de cette grande pauvreté, les mamans demandent de l'argent pour tout simplement remplir leur frigidaire.



LAISSEZ-LES-VIVRE
S.O.S.
FUTURES MÈRES

ACCUEIL ET ÉCOUTE
0 800 868 838
NUMÉRO VERT (appel gratuit depuis un poste fixe)

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Titulaire du compte : LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MERES
Domiciliation : CIC Marly le Roi
IBAN : FR76 3006 6102 4000 0202 4290 106
BIC : CMCIFRPP

Au recto : votre cotisation

Ne plus effectuer de virement sur le compte de la banque postale qui est désormais fermé.